



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ED 2456/24

15 mars 2024
Original: anglais

F

**Communication du Gouvernement
suisse**

1. La Directrice exécutive joint une communication du Gouvernement suisse qui détaille sa position sur la proposition présentée par le Royaume-Uni concernant les contributions de la Fédération de Russie pour l'année caféière 2023/24 ([FA-369/24](#))

Ambassade de Suisse au Royaume-Uni

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mme Vanusia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres
WC1X 8HB

Notre référence : 720.0 SIGSE
Contact : Seraina Sigron
Téléphone : 020 7616 6014
seraina.sigron@eda.admin.ch
Londres, 14 mars 2024

Communication de la Suisse : Demande du Royaume-Uni concernant le remboursement *pro rata temporis* des contributions excédentaires

Madame la Directrice exécutive,

La Suisse a examiné et analysé attentivement la récente proposition concernant le remboursement *pro rata temporis* des contributions de la Fédération de Russie pour l'année caféière 2023/24, telle qu'elle a été formulée par le Royaume-Uni dans sa lettre datée du 22 février 2024.

Compte tenu des complexités inhérentes à cette situation, la Suisse prend acte de la demande du Royaume-Uni et l'apprécie. Toutefois, il est essentiel de souligner qu'une décision du Conseil a déjà été prise sur cette question et que l'acceptation de la demande du Royaume-Uni ne semble pas conforme aux dispositions de l'Accord international de 2007 sur le café et à la Résolution 470 du CIC.

Dans ce contexte, la Suisse est en faveur d'une adhésion stricte aux règles et résolutions établies régissant ces questions. Pour cette raison, elle n'est pas en mesure de soutenir la proposition du Royaume-Uni, mais souhaite présenter une proposition alternative pour examen lors de la 137^e session du Conseil.

La proposition suisse consiste à affecter les contributions excédentaires à des projets spécifiques au sein du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC). En d'autres termes, elle propose que le Secrétariat alloue ces fonds à des initiatives qui servent les objectifs de la feuille de route du GTPPC et contribuent ainsi à l'avancement de nos objectifs communs. Ces initiatives pourraient comprendre des mécanismes de soutien visant à garantir la conformité des petits exploitants avec les réglementations pertinentes, y compris, mais sans s'y limiter, le Règlement de l'Union européenne sur les produits zéro-déforestation (RDUE).

Ambassade de Suisse au Royaume-Uni
16-18 Montagu Place, Londres W1H 2BQ
london@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/united-kingdom

La Suisse estime qu'en dirigeant ces contributions excédentaires vers des projets ayant des résultats tangibles, l'OIC peut maximiser l'utilité et l'impact de ces ressources financières. En outre, cette approche garantit que les fonds seront utilisés de manière judicieuse et conformément aux objectifs généraux de l'OIC.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice exécutive, l'expression de mes salutations distinguées.

Markus Leitner
Ambassadeur de Suisse au Royaume-Uni